**Annual Report**

# Film Review Board

**Rapport Annuel**

# Commission de contrôle cinématographique

**1988-1989**

Ontario

93-00413/

December 21, 1989
The Honourable Gregory Sorbara
Minister of Consumer
and Commercial Relations
555 Yonge Street
9th Floor
Toronto, Ontario M7A 2H6

Dear Minister Sorbara:

I am pleased to present to you the Annual Report for Theatres Branch for the fiscal year 1988-89, for tabling in the Legislature.

The report outlines the duties and responsibilities of the Ontario Film Review Board, under the mandate of the Theatres Act.

I appreciate the opportunity of providing this information on an important area of Ontario public service.

Sincerely,

Le 21 décembre 1989
L'Honorable Gregory Sorbara
Ministre de la Consommation et du Commerce
555, rue Yonge
9e étage
Toronto (Ontario) M7A 2H6

Monsieur le Ministre:

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Direction des salles de cinéma pour l'exercice 1988-89, afin qu'il soit déposé à l'Assemblée législative.

Ce rapport décrit les tâches et les responsabilités des membres de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario aux termes du mandat de la Loi sur les salles de cinéma.

J'ai ainsi le privilège de fournir des informations sur un secteur important des services publics de l'Ontario.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario,

Robert Payne
Chair/Le président

# Contents


Introduction ..... 4
Day-to-day operations ..... 5
Year in review ..... 6
Screenings in 1988/89 ..... 7
Financial statement 1988/89 ..... 8
The classification system ..... 8
Chair's biography ..... 10
Members of the Film Review Board ..... 11
History of the Film Review Board ..... 15


# Table des matières


Introduction ..... 4
Les activités quotidiennes de la Commission ..... 5
L'exercice 1988-1989 en revue ..... 6
Les projections en 1988-1989 ..... 7
Les états financiers de 1988-1989 ..... 8
La classification ..... 8
Le président de la Commission ..... 10
Les membres de la Commission ..... 11
L'historique de la Commission ..... 15

# Introduction

Acting under the authority of the Ontario *Theatres Act*, the Ontario Film Review Board classifies and approves films publicly exhibited and distributed in the province.

Members classify films into four categories: Family, Parental Guidance, Adult Accompaniment and Restricted. To help viewers in making informed choices about films suitable for their family viewing, the board may also issue short descriptive information pieces, such as "Not recommended for children," which must appear in advertisements.

Using standards set out in the *Theatres Act's* regulations, Review Board members may choose not to approve a film in its entirety or may require certain eliminations before the film is approved for distribution.

All information related to the decisions of the Review Board is freely available, not only to the distributor but to the public as well. Summary reports prepared for each film bear the signatures of all board members who participated in a decision, and indicate the reasons behind their ruling. When a decision is not unanimous, the reports state the specific reasons that the minority differed.

Review Board members are appointed by the Lieutenant Governor through an order-in-council, and report to the legislature through the Minister of Consumer and Commercial Relations. Their work is governed by both statutory and regulatory obligations and standards under the *Theatres Act*.

# Introduction

Créée en vertu de la *Loi sur les salles de cinéma*, la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario classe et approuve les films projetés dans les salles publiques et distribués en Ontario.

Tous les films sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes : Pour tous (F), Surveillance parentale recommandée (PG), Accompagnement adulte (AA) et Réservé aux adultes (R). Cependant, pour aider les gens à choisir, en meilleure connaissance de cause, le film qu'ils verront en famille, la Commission a parfois recours à des expressions descriptives du genre "Déconseillé aux enfants", qui doivent obligatoirement accompagner les publicités.

Les membres de la Commission, qui se basent sur les critères stipulés dans les règlements afférents à la Loi, peuvent refuser d'approuver le film dans son intégrité et exiger certaines coupures avant d'en autoriser la distribution.

Les distributeurs et le public ont la possibilité de connaître le pourquoi des décisions de la Commission. Elle publie un rapport sommaire sur chaque film dans lequel elle expose clairement sa position et également, lorsqu'une décision n'est pas prise à l'unanimité, les raisons précises de la minorité. Les rapports sont signés par tous les membres de la Commission qui ont pris part à la décision.

Les membres de la Commission, qui sont nommés par décret du lieutenant-gouverneur, sont tenus de satisfaire aux obligations et aux exigences réglementaires et légales prévues par la loi. La Commission relève de l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre de la Consommation et du Commerce.

# Day-to-day operations

The Ontario Film Review Board, subject to regulation, can approve, prohibit and regulate the exhibition of film in Ontario. It also has the mandate to classify films in accordance with the classifications set out in the *Theatres Act*.

In carrying out its role, the Review Board considers each film in its entirety and takes its overall character and integrity into account. In addition, community input concerning film standards is continually sought and considered by board members.

Under the *Theatres Act*, film distributors have the right to appeal Review Board decisions. When a request for an appeal is received, the board's chair sets up a new viewing panel of members which has not yet seen the film. Distributors not satisfied with the appeal panel's decision may take the case to the Ontario divisional court.

The Review Board operations are open to visitors, in keeping with its philosophy of open decision-making and public accountability. Media representatives and students are frequent visitors during screenings in Toronto.

In addition, the chair, along with other Review Board members, regularly accepts speaking engagements in various Ontario communities and participates in media interviews.

To find out why any film received a particular rating, the public can consult copies of the classification reports kept on file in the ministry's Consumer Information Centre, 555 Yonge St., Toronto, Ont., M7A 2H6.

# Activités quotidiennes

La Commission est habilitée par la Loi et les règlements y afférents à approuver, interdire et réglementer la projection de films en Ontario. Elle a également reçu pour mandat de les répertorier à l'aide de la classification stipulée par la Loi.

Dans ce but, la Commission tient compte de la nature et de l'intégrité de chaque film en entier. Elle s'efforce de toujours recueillir l'avis du public sur les normes cinématographiques et d'en tenir compte avant de prendre une décision.

Aux termes de la *Loi sur les salles de cinéma*, les distributeurs de films ont le droit d'interjeter appel des décisions de la Commission, auquel cas, sur réception de la demande, la Commission organise une nouvelle projection en présence d'un nouveau jury. Si les distributeurs ne sont toujours pas d'accord avec cette nouvelle décision, ils peuvent renvoyer l'affaire devant la Cour divisionnaire de l'Ontario.

Fidèle à sa philosophie basée sur la transparence et l'obligation de rendre des comptes au public, la Commission accepte naturellement la présence de visiteurs. Journalistes et étudiants assistent fréquemment aux projections de la Commission à Toronto. La présidente a aussi donné plusieurs entrevues à la presse et, avec d'autres membres de la Commission, a fait plusieurs déclarations dans différentes localités ontariennes.

Les personnes qui désirent savoir pourquoi un film a été classé dans telle ou telle catégorie peuvent consulter le rapport correspondant au Centre d'information des consommateurs du ministère, au 555, rue Yonge, Toronto, Ont., M7A 2H6.

# The year in review

1988/89 was the first full year that the Ontario Film Review Board operated as a formally separated board, as a result of the change in the *Theatres Act* passed on Jan. 7, 1988. The Review Board continues to report to the legislature through the minister of Consumer and Commercial Relations.

The theatres section of the Ministry of Consumer and Commercial Relations continued to give the Review Board the administrative assistance required.

New regulations under the *Theatres Act* were passed July 29, 1988, and among the changes made was the exemption of festivals. Festivals were clearly defined in the new regulations and required to meet certain conditions. For the first time, therefore, Toronto's Festival of Festivals was no longer subject to review by the Review Board.

The regulations also introduced certain exemptions for art galleries, public libraries and schools.

Prior to these changes in the regulations, approval by documentation for exhibition had always been on the basis of two categories: "Suitable for All" or "Adult Audiences Only." The changes now allow the Review Board to classify based on the documentation submitted in the same way that films screened are classified. This does not take away from the Review Board the authority to screen if so decided.

The section of the regulations relating to the authority of the Review Board to not approve a film or request certain eliminations remains as before.

Section 38 of the *Theatres Act* was proclaimed Oct. 1, 1988. This meant that from that date all distributors had to have their videos reviewed by the Review Board.

The Review Board continued its practice of quarterly board, vice-chair and policy committee meetings. A new brochure was introduced on classification for distribution to the public and has been well received.

The support received from the minister and deputy minister has been an encouragement to the Review Board.

# L'exercice en revue

Tout au long de l'exercice 1988-1989, la Commision de contrôle cinématographique de l'Ontario a mené ses activités de façon indépendante. En effet, à la suite des modifications apportées à la *Loi sur les cinémas* le 7 janvier 1988, la Commission constitue désormais une entité indépendante continuant à être responsable devant l'Assemblée législative par l'entremise du ministère de la Consommation et du Commerce.

La Section des salles de cinéma, du ministère de la Consommation et du Commerce, a continué de fournir à la Commission l'aide administrative dont elle avait besoin.

Le 29 juillet 1988, on a adopté de nouveaux règlements découlant de la *Loi sur les cinémas*. Parmi les modifications apportées, mentionnons l'exemption des festivals; ces derniers ont été clairement définis dans les nouveaux règlements et doivent respecter certaines conditions pour être reconnus comme tels. À la suite de cette modification, le Festival des festivals de Toronto n'est plus assujetti à un examen de la Commission de contrôle cinématographique.

Les nouveaux règlements adoptés prévoient également certaines exemptions pour les musées, les bibliothèques publiques et les écoles tels que définis dans les règlements.

Avant que les modifications aient été apportées aux règlements, la Commission ne pouvait donner son approbation fondée sur de la documentation que pour les deux catégories suivantes: "Pour tous" et "Pour adulte". Les modifications apportées permettent maintenant à la Commission de classer les films en se fondant sur la documentation présentée à l'appui de la même façon qu'elle classe les films qu'elle visionne. Ceci n'empêche toutefois pas la Commission de visionner un film si elle le juge nécessaire.

Les dispositions des règlements concernant le pouvoir qu'a la Commission de ne pas approuver la projection d'un film ou de demander qu'un film soit expurgé de certains passages demeurent inchangées.

L'article 38 de la *Loi sur les cinémas* adopté le 1er octobre 1988 oblige, à partir de cette date, tous les distributeurs à faire examiner les films vidéo par la Commission.

Le Comité du conseil d'administration, le Comité des vice-présidents et le Comité sur les politiques ont continué de tenir des réunions tous les trimestres. La Commission a publié une nouvelle brochure sur la classification des films. Cette publication a été distribuée au grand public qui l'a bien acceptée.

L'appui accordé à la Commission par le ministre et la sous-ministre de la Consommation et du Commerce a grandement encouragé le travail de ses membres.

# Screenings in 1988/1989

The board reviewed 2,075 films by screening and documentation. While this was a reduction from the previous year in the number of films, the length of films has increased. Productivity studies showed that in 1988/89, individual panels screened an average of 279 minutes of film as compared to 261 minutes in 1987/88. The necessary discussions on the film, of course, added to this time.

Fewer films required eliminations, while two per cent were not approved, namely, Adult Sex Films for showing in Ontario. Most of these were revised by the distributor and approved. The Review Board also reviewed 6,170 pieces of related film advertising.

The percentage of approved films, videos, documentation, broke down as follows:

| | |
|---|---|
| FAMILY | 8% |
| PG | 23% |
| AA | 20% |
| R | 29% |
| FILM FESTIVALS (used until July 29/88) | |
| ADULT AUDIENCES ONLY | 11% |
| APPROVED FOR ALL AUDIENCES | 9% |

The board continued its "open door" policy. There were 52 visitors, many phone calls from individuals requesting information, and 112 information packages were sent out.

While violence must not be glamorized in the AA category, film that is extreme but contains social and documentary significance may be considered AA for the classification.

Films that have no strong visual impact but nevertheless have a strong psychological impact may be considered for the Restricted classification.

# Les projections en 1988-1989

Au cours de l'exercice 1988-1989, la Commission a passé en revue 2 075 films, soit en se fondant sur la documentation présentée à l'appui de ceux-ci, soit en les visionnant. Bien que ce nombre représente une diminution du nombre de films par rapport à l'année dernière, la longueur des films examinés a augmenté. Des études de productivité ont démontré que, durant l'exercice 1988-1989, chaque comité chargé de classer les films avait visionné en moyenne 279 minutes de film comparativement à 261 minutes en 1987-1988. Il importe de noter que ces chiffres ne tiennent pas compte des discussions nécessaires à la classification des films.

Un moins grand nombre de films ont fait l'objet de coupures, et deux pour cent des films examinés, notamment des films pour adultes à contenu sexuel, n'ont pas été approuvés aux fins de projection en Ontario. La plupart de ces derniers ont par la suite été révisés par les distributeurs et approuvés par la Commission. La Commission a également passé en revue 6 170 extraits de films à des fins publicitaires.

Les pourcentages des films, bandes vidéo et comptes rendus de films approuvés se répartissent comme suit:

| | |
|---|---|
| POUR TOUS | 8% |
| SURVEILLANCE PARENTALE RECOMMANDÉE | 23% |
| ACCOMPAGNEMENT D'UN ADULTE | 20% |
| RÉSERVÉ AUX ADULTES | 29% |
| FESTIVAL DE FILMS (catégories utilisées jusqu'au 29 juillet 1988) | |
| POUR ADULTES | 11% |
| SANS DISTINCTION | 9% |

La Commission a poursuivi la politique de la porte ouverte et a reçu 52 visiteurs au cours de l'exercice. Elle a également reçu de nombreuses demandes de renseignements par téléphone et elle a envoyé 112 trousses d'information.

Bien que les films de la catégorie AA (Accompagnement d'un adulte) ne doivent pas promouvoir l'usage de la violence, certains films à caractère social ou documentaire qui comportent des scènes de violence peuvent être classés dans cette catégorie.

Les films qui ont des effets visuels sans conséquences sérieuses mais dont les effets psychologiques sont marquants peuvent être classés dans la catégorie "Réservé aux adultes".

# Financial statement

| Revenue | 1988/89 |
|---|---|
| Licences | $ 476,050 |
| Film/video classification | 64,156 |
| TOTAL REVENUE | 540,206 |

# États financiers

| Recettes | 1988/1989 |
|---|---|
| Permis | 476 050 $ |
| Classification des films/bandes vidéo | 64 156 |
| TOTAL DES RECETTES | 540 206 $ |

# The classification system

The classification system used in Ontario is set out in the *Theatres Act*.

The law requires that Review Board members consider each film in its entirety and take into account the general character and integrity of each film before classifying and approving it.

**Family:** a film with this classification is appropriate for viewing by people of all ages.

**Parental Guidance:** the board believes parents should exercise discretion in permitting their children to view this film.

A PG classification means the film may contain a limited portrayal of non-graphic violence, brief nudity in a non-sexual context, limited embracing in a loving context and the occasional use of mild expletives.

In general, a PG classification is a warning to parents that while unaccompanied children will be admitted to the theatre, the film's contents may not be suitable for all children. The Review Board advises parents to exercise discretion in considering this category for their children.

**Adult Accompaniment:** viewing of this film is restricted to people 14 years of age or older or to people younger than 14 when accompanied by an adult.

# Le Système de classification

La Commission a pour mandat de mettre en application la *Loi modifiée sur les salles de cinéma* ainsi que les règlements y afférant.

Les membres de la Commission classent et approuvent les films ainsi que le matériel publicitaire associé aux films projetés dans les salles publiques de l'Ontario. La Loi prévoit que chaque film soit considéré dans son intégralité pour des fins de classification.

**Pour Tous (F):** Les films de cette catégorie conviennent aux personnes de tout âge, sans restriction.

**Surveillance parentale recommandée (PG):** Les films classés dans cette catégorie ne sont peut-être pas convenables pour tous les enfants – c'est aux parents d'en décider.

Les enfants peuvent assister seuls à la projection de ces films. Toutefois, il s'agit de films plus sérieux que ceux de la catégorie "Pour tous".

En effet, les films de la catégorie Surveillance parentale recommandée pourraient contenir des scènes de violence, des jurons occasionnels, des scènes limitées d'affection amoureuse, ou de la nudité dans un contexte non-sexuel.

**Accompagnement adulte (AA):** Les personnes âgées de moins de 14 ans ne seront pas admises à la représentation des films classés dans cette catégorie à moins d'être accompagnées d'un adulte.

En général, ces films ne sont pas recommandés aux jeunes de moins de 14 ans. Toutefois, la Commission considère que c'est aux parents d'en décider.

| Expenditures | 1988/89 |
|---|---|
| Salaries and wages (permanent staff) | 297,785 |
| Benefits | 32,299 |
| Direct operating expenses and per diems | 352,170 |
| TOTAL EXPENDITURES | 682,254 |

| Dépenses | 1988/1989 |
|---|---|
| Salaires et traitements (personnel permanent) | 297 785 $ |
| Avantages sociaux | 32 299 |
| Dépenses d'exploitation directes* | 352 170 |
| TOTAL DES DÉPENSES | 682 254 $ |

*y compris les modalités des membres de la Commission

The AA classification serves as a stronger warning to parents. Films classified AA are not recommended for most younger children but the final decision is left to the parent.

Such films may contain limited nudity and sexual involvement, coarse or offensive language, or violent, prolonged hand-to-hand combat.

**Restricted:** viewing of this film is restricted to persons 18 years of age or older.

A Restricted classification indicates that the content of the film is for audiences aged 18 and over. Restricted films may contain graphic portrayals of violence, torture, abuse or horror. They may contain full frontal nudity and simulated sexual activity.

## Information pieces

The short, one- to three-word information pieces which appear in some film advertisements provide additional information about film content. Information pieces currently in use include "Brutal Violence," "Frightening Scenes," "Nudity" and "Not Recommended for Children."

Les films de cette catégorie contiennent parfois des scènes violentes de combat corps à corps, des scènes restreintes d'actes sexuels ou de nudité, ou un langage vulgaire.

**Réservé aux adultes:** Seules les personnes âgées de 18 ans ou plus seront admises à la représentation d'un film de la catégorie "Réservé aux adultes".

Les films de cette catégorie pourraient contenir des scènes explicites de violence, de torture, ou d'horreur; de la nudité intégrale; ou des actes sexuels simulés.

## Brins d'information

Ces brins d'informations sont de courtes descriptions allant jusqu'à huit mots, tels "Déconseillé aux enfants", "Nudité", "Violence brutale" ou "Scènes effrayantes". Ils fournissent des renseignements supplémentaires sur le contenu des films, et figurent souvent dans les annonces publicitaires.

# Chair

Prior to her appointment as Review Board chair in Aug. 1986, Anne Jones completed five terms as regional chairman of the Hamilton-Wentworth Region.

She has also served as deputy mayor and alderman of the city of Hamilton, and was honored as Woman of the Decade by the Hamilton Status of Women Committee, in 1980, for contributing to the community and being a role model to young women. In addition, Jones was honorary chairman for the International Year of the Disabled Committee in Hamilton.

She holds an honorary diploma from Mohawk College, and is past chairperson, Ontario Municipal Employee's Retirement System Board; past vice-chairperson of the GO Transit Board; and past member of the board of governors of McMaster University.

Jones' business experience includes the insurance industry.

As an independent agent with Canada Life, she was the winner of the John Tory Gold Medal, awarded to students of the chartered life underwriter course who obtain the highest standing in Canada in a three-year period. She retired as chairman of the board August, 1989.

Robert Payne was appointed chairman of the Ontario Film Review Board September, 1989.

First appointed to the board in February 1987, he is an award-winning columnist with the *Toronto Sun* and *Share*, a weekly aimed at Toronto's black and Caribbean communities. Currently host of the "The Lemon-Aid Show" on Rogers Cable, a consumer-oriented and automotive program, Payne has also worked as a speech writer, and for 19 years as newscaster/commentator with CKEY radio in Toronto.

# Présidence de la Commission

Avant d'être nommée présidente de la Commission en août 1986, Anne Jones a rempli cinq mandats à la présidence de la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth. Elle a également exercé les fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale de Hamilton.

En 1980, M^me^ Jones a été nommée "femme de la décennie" par le comité de Hamilton sur la condition féminine pour sa participation à la vie communautaire et l'exemple qu'elle donne aux jeunes femmes. Elle fut aussi présidente honoraire du comité de Hamilton pour l'année internationale des personnes handicapées.

M^me^ Jones est titulaire d'un diplôme honorifique du Collège Mohawk. Parmi ses anciennes fonctions, citons celle de présidente de la Commission du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, présidente du conseil du réseau GO et membre du conseil d'administration de l'Université McMaster.

Elle a aussi fait carrière dans l'industrie de l'assurance. Courtière pour la Canada-Vie, elle a reçu la John Tory Gold Medal, médaille décernée aux étudiants en assurance-vie qui ont obtenu les meilleurs résultats au Canada pendant leurs trois années d'études. M^me^ Jones a quitté le poste de présidente de la Commission en août 1989.

C'est M. Robert Payne qui a pris la relève comme président de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario en septembre 1989.

M. Payne a d'abord été nommé à la Commission en février 1987. Il est chroniqueur au quotidien *Toronto Sun* et à *Share*, un hebdomadaire destiné aux communautés noire et antillaise de Toronto. Ce travail lui a d'ailleurs valu un prix. Il anime actuellement l'émission "The Lemon-Aid Show" destinée aux automobilistes et diffusée par la compagnie Rogers Cable. M. Payne a également été rédacteur, commentateur et annonceur radiophonique au poste de radio CKEY de Toronto pendant 19 ans.

# Members of the Film Review Board

On average, each member views films during two or three days of each month. In addition, members are appointed to represent diverse community viewpoints. Liaison with community groups and organizations is a major component of board members' duties.

While Review Board members base their decisions on the regulations of the *Theatres Act*, they are also expected to temper their decisions with an awareness of community standards. This flexibility is reflected in the fact that not all board decisions are unanimous.

# Les membres de la Commission

Tous les membres de la Commission réservent en moyenne deux à trois jours par mois pour la projection de films. Les membres de la Commission sont nommés de façon à refléter des points de vue très divers, et la communication avec les groupes et organismes communautaires constituent l'une des fonctions essentielles des membres.

Si les membres de la Commission se rapportent à la *Loi sur les salles de cinéma* pour prendre leurs décisions, ils sont également censés tenir compte des grands principes auxquels adhère la collectivité dans laquelle ils vivent. C'est d'ailleurs à cause de cette souplesse que les décisions ne sont pas toutes prises à l'unanimité.

## Vice-chairs

**Mary Adachi** works as a free lance book editor, and lives in Toronto. She has also worked as a librarian and market researcher.

**Donna Fairey**, a Castleton mother of two, is past chairman of the Northumberland Newcastle Board of Education and a former journalist.

**Donald J. Flowers** is a Toronto public relations consultant with experience in the performing, visual and media arts. He is active in community organizations.

**Elizabeth Gomes** is a Toronto resident and business owner. She is active in a wide range of community affairs, and is a knowledgeable spokesperson on women's issues. Resigned December 1989.

**Aldo Maggiorotti** hosts a radio show. He lives with his wife in Toronto, and is a retired booker and office manager formerly with Warner Brothers Distributing (Canada) Limited.

**Sara Waxman** is a weekly newspaper columnist and TV spokesperson. In addition, she is a food and travel writer with three cookbooks to her credit. She is active in community affairs, and lives in Toronto with her husband and two children.

## Vice-présidents(es)

**Mary Adachi** travaille à titre indépendant dans l'édition à Toronto. Elle a été autrefois bibliothécaire et chargée d'études de marché.

Mère de deux enfants, **Donna Fairey**, qui vit à Castleton, a été présidente du Conseil scolaire de Northumberland Newcastle et journaliste.

**Donald J. Flowers** est conseiller en relations publiques à Toronto et a de l'expérience dans le domaine des arts de la scène, des médias et des arts plastiques. Il est membre actif de plusieurs organismes communautaires.

**Elizabeth Gomes**, qui vit à Toronto, est présidente de sa propre firme. M^me^ Gomes est active au sein de la collectivité et elle est porte-parole pour la condition féminine. Elle a démissionnée du poste de vice-présidente en décembre 1989.

**Aldo Maggiorotti** a été comptable et chef de bureau auprès de Warner Brothers Distributing (Canada) Limited. Maintenant à la retraite, il est animateur d'une émission radiophonique et vit avec sa femme à Toronto.

Auteur de trois livres de cuisine et d'une chronique dans un hebdomadaire, **Sara Waxman** se produit à la télévision, écrit des articles sur la cuisine et les voyages, et oeuvre au sein de la collectivité. Elle habite à Toronto avec son mari et ses deux enfants.

**Carlos Adam** is the president of his own firm in Toronto. He is active in community activities in York West, including fund-raising activities. He is married and has three children.

**Anda Ausma Alexander** is a former Canada Manpower counsellor, and former hostess and producer of the community TV program *Timmins Today*. She is a string player with the Timmins Symphony Orchestra, and is the co-founder of the former Timmins Arts Council. Alexander speaks Spanish and Latvian and is working to become fluent in French. She is married and has two children.

**Lin Armstrong** is a former director of the National Board of ACTRA (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists). She is now a communications consultant. Armstrong is a professional actress.

**Henriette Asch** is a music teacher at the Royal Conservatory of Music, University of Toronto. Active in the Toronto General Hospital foundation, she is married and has two teenage children. (Term expired October, 1989.)

**Sirio Bacciaglia**, who has retired from Inco Limited, is currently chairman of the Land Division and Committee of Adjustments of the Regional Municipality of Sudbury. He is also an executive member of the Ontario Association of Committees of Adjustment and Consent Authorities. He is president and chairman of Casa Bella Senior Citizens Apartments in Sudbury.

**Bruce Bennett** is a Guelph househusband caring for two young children. (Resigned from Board 1989.)

**Willie Campos** is a real estate broker. He lives in Oakville, where he is active in the community, in particular as a volunteer for the Canadian Cancer Society.

**Dorothy Christian** is a Toronto resident and was one of the organizers of the Native Business Summit held in Toronto in June, 1986. She is a native Canadian of the Shuswap-Okanagan Nation, and is committed to aboriginal issues. She is past

**Carlos Adam**, qui est marié et père de trois enfants, vit à Toronto. Il prend une part active aux activités communautaires de York ouest, en particulier aux collectes de fonds. M. Adams est président de sa propre entreprise.

**Anda Ausma Alexander** est mariée et mère de deux enfants. Elle parle l'espagnol et le letton et comprend le français. Ancienne conseillère auprès de Main-d'oeuvre Canada, elle est aussi ancienne animatrice et productrice de l'émission de télévision "*Timmins Today*". M^me^ Alexander joue d'un instrument à cordes avec l'orchestre symphonique de Timmins et est cofondatrice de l'ancien conseil des arts de Timmins.

**Lin Armstrong** fut directrice du conseil national de Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA). M^me^ Armstrong exerce le métier d'actrice et est également experte-conseil en communication.

**Henriette Asch** est professeure de musique au Royal Conservatory of Music de l'Université de Toronto. Elle est activement engagée dans la fondation du Toronto General Hospital. M^me^ Asch est mariée et mère de deux adolescents. (Le mandat de M^me^ Asch a expiré en octobre 1989.)

**Sirio Bacciaglia**, ancien employé de Inco Limited, est président de la division des unités foncières et du Comité de rajustements de la municipalité régionale de Sudbury. Il est également membre de la Ontario Association of Committees of Adjustment and Consent Authorities et président des Casa Bella Senior Citizens Apartments à Sudbury.

**Bruce Bennett**, qui habite à Guelph, est un homme au foyer qui s'occupe de deux jeunes enfants. (Il a démissionné de la Commission en 1989.)

**Willie Campos** est courtier en immeubles. Il habite à Oakville et est très actif dans sa collectivité. M. Campos est bénévole pour la Société canadienne du cancer.

**Dorothy Christian**, qui habite à Toronto, s'est occupée d'organiser le Sommet des entrepreneurs autochtones en juin 1986 à Toronto. Elle est membre de la nation Shuswap-Okanagan et s'intéresse aux questions autochtones. Elle a été présidente du Native Canadian Centre of Toronto et étudie actuellement à temps plein à l'Université de Toronto.

Anciennement directeur des ventes, **James Coombs** est activement engagé dans des projets au sein de la collectivité et de l'industrie. Il s'occupe des collectes de fonds pour le programme de distinctions pour les jeunes,

president of the Native Canadian Centre of Toronto and is currently a full-time student at the University of Toronto.

**James Coombs** is a former sales executive active in community and industry projects. He helps raise funds for the Junior Achievement Awards program, the United Way and other organizations. A Willowdale resident, he is married and has four children.

**Malcolm Craven** is a member of the North York Arts Council, and is himself a landscape artist. He has been involved in youth organizations and was the warden of a boys' home for three years. (Term expired.)

**Marie-Paul Gallop** is self-employed in the advertising industry. A mother of two young children, she is active in a variety of community and school activities.

**Jackie Hossien** is self-employed in the travel industry. A Thornhill resident, she is married and the mother of three.

**Pauline Joyal** is past chairperson of the Ottawa Branch of the Save the Children Fund and also sits on the fund's national board. She is a board member of the Ontario Social Development Council, and is a social worker by profession. She is married and has three children.

**Irene Keroglidis** is a part-time bookkeeper and secretary who is active in Toronto's Greek community. Keroglidis has three teenage children.

**Andrew D.P. Krempulec** is a university graduate in film production. He currently works as a freelance assistant film editor in Toronto.

**Marcelle Lean** is a Richmond Hill resident who holds degrees in French, English and Chinese, a master's degree in French literature and a master's degree in English. Her background includes teaching, acting, translation and writing.

**Bernice Mallory** has lived in Ontario for the past 16 years, but her background includes years

Centraide et d'autres organismes. Il habite à Willowdale avec sa femme et ses quatre enfants.

**Malcolm Craven**, paysagiste, est membre du Conseil des arts de North York. Il a oeuvré au sein de divers organismes de jeunesse et a été responsable d'un foyer pour jeunes garçons pendant trois ans. (Le mandat de M. Craven est expiré.)

**Marie-Paul Gallop** est publiciste indépendante. Mère de deux enfants, elle participe activement aux activités scolaires et communautaires.

**Jackie Hossien**, de Thornhill, dirige sa propre entreprise dans le domaine du voyage. Elle est mariée et mère de trois enfants.

**Pauline Joyal** est l'ancienne présidente du Save the Children Fund de la région d'Ottawa et elle siège au conseil national d'administration de cet organisme. Elle est également membre du conseil d'administration du Conseil du développement social de l'Ontario. M^me^ Joyal est travailleuse sociale de profession, elle est mariée et mère de trois enfants.

**Irene Keroglidis** est comptable et secrétaire à temps partiel et oeuvre au sein de la communauté grecque de Toronto. Elle est mère de trois adolescents.

Diplômé en réalisation cinématographique, **Andrew D.P. Krempulec** travaille comme monteur adjoint indépendant à Toronto.

**Marcelle Lean**, qui habite à Richmond Hill, détient des diplômes en français, en anglais et en chinois et a également des maîtrises en littérature française et en anglais. Elle a enseigné, elle a écrit, elle a fait du théâtre et de la traduction.

**Bernice Mallory** a vécu à Paris, en France, et à Vancouver et elle habite en Ontario depuis maintenant 16 ans. Elle est directrice de Mission Air Transportation Network et engagée dans plusieurs activités communautaires. M^me^ Mallory est mère de trois enfants. (Le mandat de M^me^ Mallory est expiré.)

**Mary Martinello** est bénévole pour l'organisme Hospice Charities dans la région de Windsor. Mariée et mère d'un adolescent, elle est mannequin et était autrefois propriétaire d'un magasin.

spent in Paris, France, and Vancouver. She is active in a variety of community activities, and is the mother of three children. She is a director of the Mission Air Transportation Network. (Term expired.)

**Mary Martinello** is a volunteer for Hospice Charities in the Windsor area. A free-lance model and former store owner, she is married and the mother of a teenager.

**Howard B. Matthews** is president of Salome Bey Enterprises Limited in Toronto. He is the personal manager of entertainer Salome Bey, and a former restaurateur with extensive marketing experience.

**Susan Patrick** is a writer living in Toronto. She is a former librarian, and has an honors degree in film.

**Joshua J.Y. Soh** is a Toronto resident, married with two children, and ex-officio director of the Viaduct Theatre, University of Toronto.

**Alex Starkman** is a retired motion picture projectionist. He is married and lives in Toronto.

**Alan Toff** is an art historian, consultant, teacher and cultural tours courier. A former actor, Alan Toff also gives dramatic readings.

**Umesh Vijaya** has extensive experience as a film and television producer and director. He is also editor/publisher of the *Canadian Times of India* and of a Hindi news magazine, *Sangam*. He lives with his wife and two children in Toronto. In addition he is the founding president of NATAC (North American Theatre Academy of Canada).

**Maurice Yacowar** teaches film at Brock University, reviews films for the *St. Catharines Standard* and has written books on Woody Allen, Mel Brooks, Alfred Hitchcock and Tennessee Williams. Resigned July, 1989.

**Howard B. Matthews** est président de Salome Bey Enterprises Limited à Toronto. Il est le manager de la chanteuse Salome Bey, et il est un ancien restaurateur qui possède une grande expérience dans le domaine du marketing.

**Susan Patrick** est écrivaine. Ancienne bibliothécaire, elle detient un diplôme en études cinématographiques et habite à Toronto.

**Joshua J.Y. Soh**, exerce les fonctions de directeur du Viaduct Theatre de l'Université de Toronto. Il est marié, père de deux enfants et habite à Toronto.

**Alex Starkman** est un ancien projectionniste. Il est marié et habite à Toronto.

**Allan Toff**, qui vit à Toronto, est historien de l'art, conseiller, enseignant et guide de visites culturelles. Ancien acteur, M. Toff donne également des séances de lecture d'oeuvres dramatiques.

**Umesh Vijaya** est rédacteur en chef et éditeur du *Canadian Times of India* et d'une revue d'actualité hindi intitulée *Sangam*. Il a une grande expérience de producteur et de metteur en scène de films et d'émissions de télévision. M. Vijaya est le président fondateur de NATAC (North American Theatre Academy of Canada). Il vit avec sa femme et ses deux enfants à Toronto.

**Maurice Yacowar** est professeur d'études cinématographiques à l'Université Brock et assure la critique cinématographique du *St. Catharines Standard*. Il a écrit des livres sur Woody Allen, Mel Brooks, Alfred Hitchcock et Tennessee Williams. (Il a démissionné en juillet 1989.)

# History of the Film Review Board

The Ontario Film Review Board began as a three-member panel appointed under the *Theatres and Cinematographers Act* of 1911. Since then it has constantly evolved to meet the challenge of a burgeoning film industry and changing public tastes and mores.

Many of the concerns of the times are reflected in the Review Board's history. In 1927, Ontario required 20 cuts in the short feature, *The Great Train Robbery*, including close-ups of the U.S. post office insignia and of "Old Glory."

In the early 1930s, the *Theatres and Cinematographers Act* required theatre owners to use fire-resistant materials in the construction of new theatres. Children were permitted to attend matinee performances unaccompanied, although a "matron" had to be present in the halls.

In 1936, there were two categories of film, "Universal" and "Adult." The original regulation stated, "No picture of an immoral or obscene nature or depicting a crime or reproducing a prize fight shall be exhibited."

Ontario's first drive-in theatre, the Stoney Creek, opened on Aug. 30, 1946.

Throughout the 1950s and 1960s, more changes were introduced and the *Theatres and Cinematographers Act* became the *Theatres Act*. Amendments introduced in 1975 extended the act's jurisdiction to all methods (including videotape) of reproducing moving pictures exhibited for gain or public viewing.

In 1981, the classification system was expanded to the current four-category system. Full-time public servants serving on the Review Board were replaced by citizen appointees.

Public hearings and consultations preceded major amendments to the *Theatres Act* in 1984. In December of that year, the Censor Board became the Ontario Film Review Board.

Bill 184 was passed to extend jurisdiction of the board to include the regulation of videotapes rented or sold through retail outlets, for use in the home. In the 1987-88 fiscal year, video retailers submitted videos to the board for classification on a voluntary basis.

On Aug. 25, 1986, Anne Jones was appointed the first citizen chair of the Ontario Film Review Board.

# L'historique de la Commission

Depuis sa création en 1911, lorsque ses trois membres étaient nommés en vertu de la loi de 1911 intitulée *Theatres and Cinamatographers Act*, la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario n'a cessé d'évoluer pour relever les défis d'une industrie naissante et s'adapter aux goûts et aux moeurs du public.

L'histoire de la Commission illustre bien souvent les préoccupations de l'époque. En 1927, l'Ontario décide de couper 20 scènes du court métrage "L'Attaque du train postal", y compris des gros plans sur le brassard des postiers américains et de la Bannière étoilée.

Au début des années 30, les propriétaires de salles de cinéma étaient tenus par la loi d'équiper toute nouvelle salle de matériel ignifuge. Les enfants avaient la permission de venir tout seuls aux matinées, mais une "surveillante" devait se trouver dans la salle. En 1936, il existait deux types de films, les films dits universels et les films pour adultes. Les premiers règlements ne manquaient d'ailleurs pas de rappeler qu'aucun film de nature immorale ou obscène, comprenant un crime ou un combat professionnel ne serait présenté.

Le premier ciné-parc, le Stoney Creek, a ouvert le 30 août 1946.

Les années 50 et 60 ont vu d'autres changements et l'adoption de la *Loi sur les salles de cinéma* pour remplacer l'ancienne *Theatres and Cinematographers Act*. En 1975, on élargissait la portée de la Loi à tous les moyens de reproduction (y compris les bandes vidéo) des films payants et des films projetés dans les salles de cinéma.

C'est en 1981 que naissait la classification en quatre catégories que l'on connaît aujourd'hui et que la Commission, jusqu'alors composée de fonctionnaires à temps plein, passait aux mains du public.

La réforme de la *Loi sur les salles de cinéma* en 1984 a été précédée d'une série d'audiences publiques et de consultations. En décembre de cette année, la Commission de censure devenait la Commision de contrôle cinématographique de l'Ontario.

Le 25 août 1986, M^me^ Anne Jones de Hamilton (Ontario) a été le premier membre du public à être nommé à la présidence de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario.

For further information about the classification system and the *Theatres Act*, please write to:
The Ontario Film Review Board,
1075 Millwood Rd.,
Toronto, Ont., M4G 1X6.

To obtain copies of the brochure on film classification, please write or call: Consumer Information Centre, Ministry of Consumer and Commercial Relations, 555 Yonge St., Toronto, Ont., M7A 2H6. Telephone: (416) 963-1111 or toll free 1-800-268-1142. Users of the TTY/TTD lines should call (416) 963-0808.

Pour de plus amples renseignements, ou pour obtenir des exemplaires d'une brochure sur la classification, veuillez vous adresser au:

Centre d'information des consommateurs
Ministère de la Consommation et du Commerce de l'Ontario
555, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M7A 2H6
(416) 963-1111 ou sans frais, le 1-800-268-1142. Si votre indicatif régional est le 807, téléphonez à Toronto à frais virés. Les personnes utilisant des appareils pour malentendants (ATME) doivent composer le (416) 963-0808.

Vous pouvez aussi vous adresser à la:
Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario
1075, rue Millwood
Toronto (Ontario)
M4G 1X6